

Information Direction du 18 janvier 2016 à 15h



Suite à une commande supplémentaire de 225 moteurs sur le 1^{er} trimestre 2016, **la Direction a proposé de modifier le cycle de travail uniquement pour les salariés en poste du soir au montage** en décalant les RTT de la façon suivante :

Les vendredis 29 janvier et 19 février seront travaillés normalement et en contrepartie les vendredis 4 et 25 mars seront en RTT. Les transports seront, éventuellement, assurés sur les 2 jours travaillés.

De plus, **les 2 jours de chômage** initialement positionnés les 26 et 29 février **sont supprimés pour l'ensemble des salariés.**

La CGT a indiqué que l'annulation des 2 jours de chômage ne nécessite donc pas de décaler les RTT. Nous avons également précisé que la production sur le 1^{er} trimestre 2016 est inférieure de 1500 moteurs par rapport à 2015 ce qui permettrait de lisser la production sans augmenter la charge de travail.

Information Direction du 19 janvier 2016 à 10h

Afin de vouloir justifier son inversion de RTT, la direction sort de son chapeau des moteurs supplémentaires pour la chine et pour Madrid afin d'atteindre un total de 575 moteurs.

Elle confirme que tous les salariés du montage en poste du soir sont concernés y compris la logistique et la qualité fournisseurs. Une modification a été apportée, il ne s'agit plus de la journée du 19 février mais celle du 5 février qui sera travaillée.

Si à la CGT, nous nous satisfaisons de la suppression des jours de chômage, nous condamnons fermement la flexibilité à outrance qu'impose la Direction.

Mais, il est vrai que la Direction se permet d'inverser des RTT pour raison de production sauf lorsqu'un jour de RTT coïncide avec un jour férié.